

[Votre hôpital](#) [1]

> **Le Centre hospitalier d'Orange, un hôpital à vocation territoriale**

Le Centre hospitalier d'Orange exerce ses missions au plan local et départemental. Au sein du territoire de santé Vaucluse Camargue de la Région PACA, il est le pôle de référence du Territoire du Haut Vaucluse.

L'établissement exerce les missions d'un hôpital de proximité. Il a également une vocation de structure de recours pour une prise en charge et des soins spécialisés à l'adresse des populations du Haut Vaucluse en fonction de la demande et dans les disciplines dont il assure l'offre de soins privilégiée.

Il détermine sa politique générale au travers de son projet d'établissement, qui doit être compatible avec les objectifs des schémas d'organisation sanitaire de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur. Il conclut avec l'Agence régionale de santé un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens d'une durée de cinq ans. Ce contrat détermine les orientations stratégiques de l'établissement sur la base des schémas d'organisation sanitaire. Dans le cadre de ses missions et sous réserve de garantir la continuité du service public hospitalier, il peut engager des actions de coopération internationale, avec des personnes de droit public et de droit privé intervenant dans le même domaine que le sien.

> **Le Centre hospitalier d'Orange, établissement public de santé**

Le Centre hospitalier d'Orange, en tant qu'établissement de santé public, est régi par les principes fondamentaux de l'égal accès de tous aux soins, de la continuité du service et de l'adaptation continue des moyens aux exigences de qualité de ce service.

De jour comme de nuit, et en toutes circonstances, l'établissement est en mesure d'accueillir toutes les personnes dont l'état requiert ses services ; il assure leur admission soit en son sein, éventuellement en urgence, soit dans une autre structure de soins.

La dispensation de soins dans le respect des règles déontologiques et professionnelles (notamment en ce qui concerne le secret professionnel et l'information des patients et de leurs proches), le respect de la dignité et de la personnalité du malade, la prise en compte de sa souffrance, et le devoir d'assistance à personne en péril sont des obligations essentielles de l'ensemble des personnels du Centre hospitalier d'Orange.

La continuité du service est assurée par une organisation adéquate sur le plan des soins et des relations avec les malades et leurs proches, ainsi que dans le domaine technique.

Outre les pôles d'activité médicaux et médico-techniques, les services administratifs ou logistiques il est également composé d'un institut de formation d'aides-soignants, d'un Centre de dépistage anonyme et gratuit (CDAG).

> **Ses missions**

- Assurer les examens de diagnostic, la surveillance et le traitement des malades, des blessés et des femmes enceintes en tenant compte des aspects psychologiques du patient et de son environnement

- Participer à des actions de santé publique et notamment à toutes actions médico-sociales coordonnées et à des actions d'éducation pour la santé et de prévention

- Participer à la mise en oeuvre de dispositifs destinés à garantir la sécurité sanitaire

- Dispenser avec ou sans hébergement :

o des soins de courte durée ou concernant des affections graves pendant leur phase aiguë en médecine, chirurgie, obstétrique, odontologie ou psychiatrie.

o des soins de suite ou de réadaptation dans le cadre d'un traitement ou d'une surveillance médicale à des malades requérant des soins continus, dans un but de réinsertion des soins de longue durée, comportant un hébergement, à des personnes n'ayant pas leur autonomie de vie dont l'état nécessite une surveillance médicale constante et des traitements d'entretien de développer une politique d'évaluation des pratiques professionnelles, des modalités d'organisation des soins et de toute action concourant à une prise en charge globale du malade afin notamment d'en garantir la qualité et l'efficacité de procéder à l'évaluation de son activité de mener, en son sein, une réflexion sur les questions éthiques posées par l'accueil et la prise en charge médicale.

En tant qu'établissement de santé public, il concourt, de plus :

- à l'enseignement universitaire et post-universitaire et à la recherche de type médical, odontologique et pharmaceutique

- à la formation continue des praticiens hospitaliers et non hospitaliers

- à la formation initiale et continue des sages-femmes et du personnel paramédical et à la recherche dans leurs domaines de compétence

- aux actions de médecine préventive et d'éducation pour la santé et à leur coordination à l'aide médicale urgente, conjointement avec les autres professionnels concernés

- à la lutte contre l'exclusion sociale, en relation avec les autres professions et institutions compétentes en ce domaine, ainsi que les associations qui oeuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion, dans une dynamique de réseaux

- à la réalisation des examens de diagnostic et des soins dispensés aux détenus en milieu pénitentiaire et, si nécessaire, en milieu hospitalier, ainsi qu'aux personnes en situation irrégulière sur le territoire national et placées en rétention administrative.

URL source: <https://ch-orange.fr/votre-hopital>

Liens

[1] <https://ch-orange.fr/votre-hopital>